

DEPARTEMENT DU LOT
COMMUNE DE SAINT-LAURENT-LES-TOURS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 05 juillet 2022

Membres en exercice : 15
Présents : 13
Représentés : 2
Votants : 15

Date de la convocation : 30/06/2022
L'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stéphanie ROUSSIES, le 05 juillet 2022, dans la salle du conseil municipal de la commune.

Présents : Stéphanie ROUSSIES, Alain BOURDET, Emilie LEFEBVRE, Géraldine ARNOULD, Stéphane DEVEZ, Michel ARNAUDET, Florian LAFLORENCIE, Didier GAYA, Jean-François GUERRAND, Francis JAMMES, Ginette GINESTE, Amélie VERGNE, Joëlle SABATIE

Représentés : Sandie CASSAN par Jean-François GUERRAND, Nathalie BRUNET par Francis JAMMES

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Michel ARNAUDET

Fait et délibéré le 05 juillet 2022
Pour copie certifiée conforme.

Publié en mairie le : 11 juillet 2022

Objet : ACQUISITION D'UN TERRAIN RUE DES ECOLIERS

Madame la Maire rappelle à l'assemblée qu'un terrain situé rue des écoliers est disponible à la vente. Il s'agit d'un terrain appartenant à Mr et Mme Jean-Luc LASSALLE, cadastré section AB n°0064 d'une superficie de 4 328 m². Plusieurs lots pourraient être créés ainsi que des places de parking supplémentaires pour l'école. La commune pourrait ainsi anticiper la fin de la vente des lots des Prés de Lascol et poursuivre sa politique d'accueil de nouveaux arrivants.

La négociation avec le vendeur a abouti à un prix d'achat à hauteur de 22 € le m² soit un montant total de 95 216 €.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'acquérir la parcelle section AB n°0064 "Les Béquenques Sud" appartenant à Mr et Mme Jean-Luc LASSALLE pour un montant TTC de 95 216 € (QUATRE VINGT QUINZE MILLE DEUX CENT SEIZE),
- de prendre en charge par la commune tous les frais (notariés, bornage...) afférents à cette vente,
- de charger l'office notarial SCP DECAUX de St Céré de mener à bien cette opération,
- d'autoriser Mme la Maire à signer tous les documents nécessaires (le compromis de vente, l'acte d'achat de ce terrain...).

Délibération signée électroniquement par Mme la Maire, Stéphanie ROUSSIES.